

CHARTRE « MANIFESTATIONS FESTIVES RESPONSABLES »

Rencontrer le SSU pour le rendez-vous de prévention préalablement à chaque événement festif et remplir la fiche d'évaluation demandée après l'événement.

Nuisances sonores :

- ☑ Sensibiliser le public sur les nuisances sonores lors des manifestations étudiantes (nuisances pour les riverains, conséquences sur la santé dues à l'exposition importante aux bruits sonores).

Des bouchons d'oreilles peuvent être récupérés auprès du SSU afin d'être mis à la disposition des étudiants durant l'événement.

Conduites à risques et prévention :

- ☑ Mettre en place une information sensibilisant aux conduites à risques, avant et pendant l'événement à destination des personnes participant à l'organisation de l'événement et notamment ceux qui distribuent les boissons.
- ☑ Proscrire les « open bar », conformément à l'article L.3322-9 du code de la santé publique : « (...) *il est interdit d'offrir gratuitement à volonté des boissons alcooliques dans un but commercial ou de les vendre à titre principal contre une somme forfaitaire* ».
- ☑ Proposer un choix varié de boissons non alcoolisées et limiter strictement le nombre de verres d'alcool par participant.
- ☑ Arrêter la consommation d'alcool après deux heures du matin.
- ☑ Proscrire tout slogan incitant à la consommation et à la promotion d'alcool, toute publicité ou référence de marques d'alcool.
- ☑ Promouvoir les boissons sans alcool en fixant des prix attractifs pour ces dernières.
- ☑ Interdire aux étudiants la consommation de boissons alcoolisées à l'extérieur de l'événement.
- ☑ Refuser l'entrée de boissons alcoolisées à l'intérieur de l'événement.
- ☑ Contrôler et refuser l'entrée des personnes manifestement ivres et contacter si nécessaire les autorités compétentes.
- ☑ Distinguer les étudiants majeurs et mineurs afin d'interdire toute consommation de boissons alcoolisées aux mineurs.
- ☑ Mettre à disposition de l'eau potable.
- ☑ Distribuer des préservatifs lors de l'événement.
- ☑ Faire respecter l'interdiction de fumer dans des lieux publics fermés.

Prévention routière :

- ☑ Inciter les conducteurs à ne pas consommer d'alcool.
- ☑ Mettre en place des capitaines de soirée (SAM),
- ☑ Distribuer des éthylotests et mettre à disposition un éthylotest électronique gratuitement (cf. préfecture) ;
- ☑ Afficher la campagne de sécurité routière.
- ☑ Etudier la faisabilité d'un transport en commun (car) avant l'événement.
- ☑ Programmer le départ des véhicules pour éviter tout risque d'accident.

Médiation, sécurité :

- ☑ Mettre en place une équipe de médiation, facilement repérable, chargée de veiller au bon déroulement de l'événement notamment lors de la sortie du public.
- ☑ Avoir un minimum de personnes formées au secourisme (justificatif à l'appui) qui s'engagent à ne pas boire de boissons alcoolisées et ont un moyen de communication pour contacter les secours présents sur place et/ou les pompiers, le SAMU (au moins une personne, si possible le référent prévention). Le SSU formera gratuitement les référents prévention au PSC1.
- ☑ Prévoir un emplacement pour la mise en place d'un barnum afin que des étudiants en situation de malaise puissent être pris en charge.
- ☑ Assurer une « ronde » régulière composée de personnes habilitées au secourisme et de la société de sécurité afin de prendre en charge rapidement toutes personnes en situation de danger (physique et/ou psychologique).
- ☑ Détenir une assurance de responsabilité civile pour l'association organisatrice de l'événement.

Bizutage et discriminations :

☑ Lutte contre le Bizutage

Prévenir et lutter contre le bizutage conformément à l'article L225-16 du code pénal. « *Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaires et socio-éducatifs est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.* »

☑ Lutte contre les Discriminations

Proscrire toute pratique discriminatoire, les comportements, messages, attitudes à caractère raciste, sexiste ou portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de la personne humaine.